

ACTUALITE



Ampoules à incandescence : leur disparition est confirmée

E.L | 18/03/2009 | 18:15 | **Management**

zoom

© DR

La Commission européenne a adopté définitivement, mercredi 18 mars, deux règlements visant à remplacer progressivement les ampoules à incandescence.

SUR LE MÊME SUJET

Les ampoules à incandescence 60 W s'éteignent définitivement le 1er juillet

[CRÉER UNE ALERTE SUR CE SUJET](#)

Inventée en 1879 par le Britannique Sir Joseph Swan, mais popularisée par l'Américain Thomas Edison, l'ampoule, qui fonctionne grâce à un filament de tungstène porté à incandescence est, à l'heure des économies d'énergies, très critiquée. Pour cause, seul 5% de l'énergie consommée sert à produire de la lumière, le reste étant perdu sous forme de chaleur.

C'est pourquoi, en décembre 2008, la Commission européenne a proposé l'abandon des ampoules à incandescence. Une proposition approuvée par les représentants des Etats membres au sein du comité de réglementation sur l'éco-conception. Suite à cette approbation, des voix se sont élevées contre cet abandon programmé et des députés ont proposé une résolution annulant ce plan. Mais, mercredi 18 mars, après consultation du Parlement européen, la Commission européenne a adopté définitivement deux règlements en matière d'écoconception des lampes domestiques et des produits d'éclairage utilisés dans les bureaux et pour l'éclairage public et industriel. Ces deux textes définissent des exigences en matière d'efficacité énergétique, de fonctionnalité et d'informations relatives au produit pour les lampes à usage domestique (en particulier les ampoules à incandescence, les lampes halogènes et les lampes fluorescentes compactes), les produits d'éclairage utilisés dans les bureaux et l'éclairage public et industriel (lampes fluorescentes, lampes à décharge à haute intensité et leurs ballasts et luminaires). Ainsi, les ampoules électriques à incandescence, peu économes en énergie, seront remplacées progressivement d'ici à 2012 dans les différents pays européens par des produits plus efficaces.

Programmation de l'abandon

Dans les habitations, 4,2 milliards d'ampoules sont concernées en Europe. Le calendrier du retrait des lampes à incandescence sera le suivant :

- en 2009, retrait à la vente des lampes de 100 W,
- en 2010 pour les 75 W,
- en 2011 pour les 60 W
- en 2012, pour les 40 et 25 W.

Concernant la France, Jean-Louis BORLOO a signé au mois d'octobre une convention avec les distributeurs Récylum, EDF et l'ADEME. Cette convention prévoit un calendrier de retrait des ampoules à incandescence un peu plus exigeant : en 2009, retrait des ampoules de 100 W et de 75 W, en 2010 celles de 60 W, en 2011 celles de 40 W et en 2012 pour les 25 W.

La Commission européenne devrait, en outre, adopter dans les prochains mois d'autres mesures concernant notamment les chauffe-eaux, les chaudières, les systèmes de climatisation et de ventilation. Les ministres européens de l'Energie ont par ailleurs décidé d'étendre cette approche aux produits liés à l'énergie, les fenêtres, les produits d'isolation....

Plus d'informations sur le BTP en Europe avec Le Bulletin européen du Moniteur

